



AUTORISATION PARENTALE - servant d'autel

Je soussigné(e), (NOM Prénom) :

demeurant :

☐ Père / ☐ Mère, agissant en tant que Responsable légal de l'enfant,

Numéro de téléphone auquel je serai joignable pendant le séjour :

autorise mon fils/ ma fille : né(e) le :

à participer au Pèlerinage de Lourdes du 20 au 24 avril 2026 avec l'ADECE.

N° de Sécurité Sociale :

(joindre la photocopie de l'attestation de la carte vitale sur laquelle est inscrit l'enfant).

Nom de la Mutuelle (joindre la photocopie) :

❖ Je reconnais avoir été informé(e) :

- des conditions d'encadrement du groupe,
- des lieux et conditions d'hébergement de mon enfant,
- des modes et conditions de transport utilisés pendant tout le pèlerinage.

❖ J'autorise M. Dominique LACAMPAGNE

à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

À cet effet, je joins à cette autorisation une fiche sanitaire de liaison dûment remplie.

❖ J'autorise M. Dominique LACAMPAGNE. à faire sortir du service des urgences mon enfant si le médecin des urgences juge que son état lui permet de retrouver son groupe.

❖ J'autorise les organisateurs (ADECE Association Diocésaine d'Évreux – Corbeil-Essonnes) à photographier et/ou à filmer mon enfant, à utiliser ces images pour illustrer la vie pastorale du diocèse ; ceci dans la limite de l'Église Catholique, toute vente d'images étant refusée.

❖ J'atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile en cours de validité pour mon enfant.

À noter :

Les objets personnels (téléphone, MP3, objets de valeur, ...) sont sous la responsabilité de leur propriétaire. Le service des pèlerinages décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

Cette autorisation est valable du 20 au 24 avril 2026

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis sur cette fiche d'autorisation parentale et la fiche sanitaire de liaison jointe.

Fait à le Signature du / des parents :

Joindre IMPÉRATIVEMENT : une photocopie de l'attestation de carte vitale, de l'attestation de Mutuelle et la fiche sanitaire de liaison.